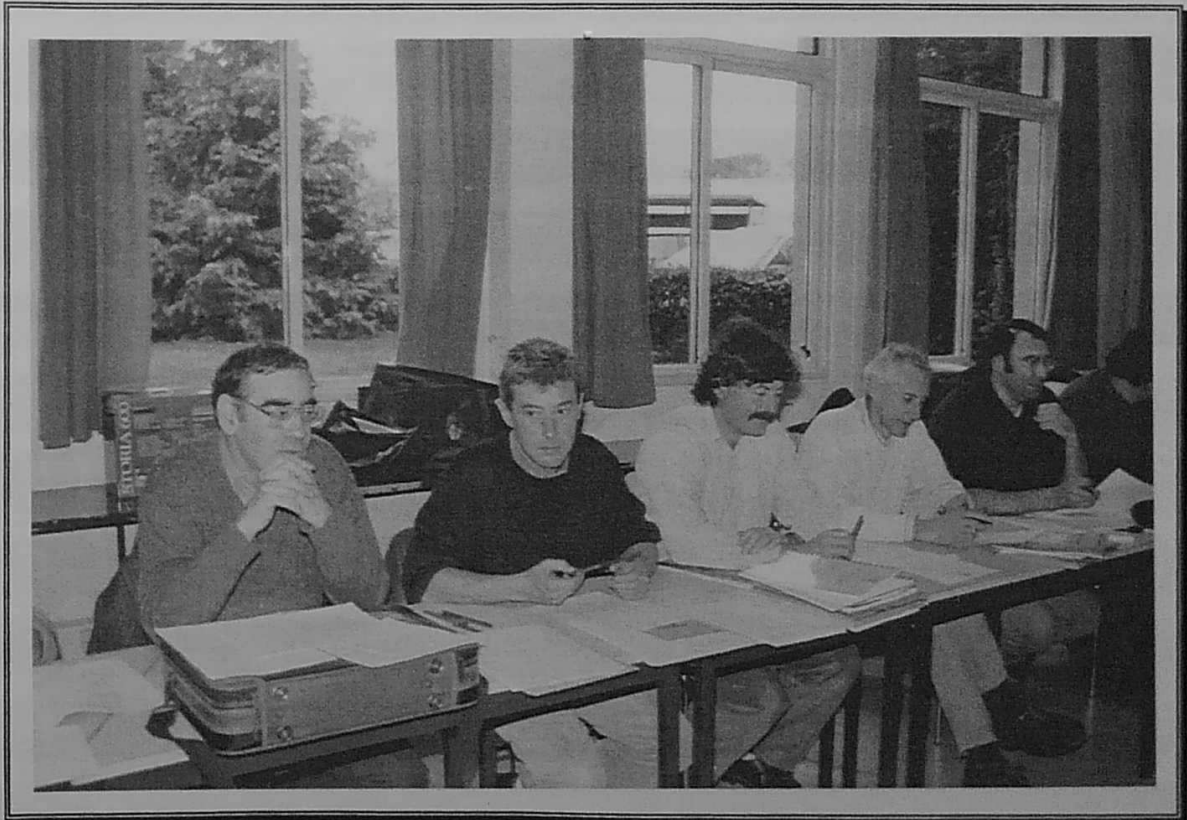


UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

**BLOAVEZH MAT
HA GWELLAÑ HETOU !**



Bodadeg Veur UGB d'an 11-11-95

Bloavezh ar stourm a rañk bezañ 1996.

Stourm evit an tuta hag ar stummañ
stourm evit digeriñ ar breved hag ar vachelouriezh d'ar brezhoneg,
stourm evit krouiñ ur wir hentenn divyezhek er skolajoù hag el liseoù.

O labourat an holl a-gevret e Breizh hag e diavaez Breizh ez aimp betek an trec'h.

SKRID-STUR EVIT AR BLOAVEZH 1996

1. WAR DACHENN AR STOURM :

1.1. Evit ur wir bolitikezh tuta skolaerien ha kelennerien brezhoneg :

- Er c'hentañ derez :

Diouer bras a skolaerien (kelenerien-skolioù) a zo dre ma vezont enrollet "dre zegouezh" goude tremen ur genstrivadeg (CERPE) hollek na zalc'h kont nag eus o stummadur nag eus ezhommoù ar c'helenn divyezhek (publik pe brevez) : 1 poent diwar 14 er genstrivadeg a-bezh, plas ebet d'ar brezhoneg el lodenn gentañ (dre skrid) ha post miret ebet .

Goulenn a reomp :

- Ma vo krouet un arnodenn vrezhoneg dre skrid e lodenn gentañ ar CERPE, evit un hanter eus ar poentoù roet d'ar galleg, da lavaret eo 2 boent diwar 6 dre skrid.

- Ma vo lakaet studieren divyezhek an IUFM da gonkourin evit postoù miret a vo termenet o c'hementad a vloaz da vloaz diouzh ezhommoù pep IA (15 post a vije bet ezhomm d'an nebeutañ er genstrivadeg e 1995, pa n'eus bet enrollet nemet 5 danvez-skolaer...) .

- En eil derez :

Diamzeriet eo ar c'h/CAPES brezhoneg daoubennek, pa ne zere nag ouzh stummadur ar studieren war ar brezhoneg nag ouzh ezhommoù ar c'helenn divyezhek.

Goulenn a reomp :

- Ma vo krouet ur c'h/CAPES brezhoneg penn da benn evit kelenn ar yezh hag al lennegezh vrezhonek.

- Ma vo digoret an holl g/CAPESoù, CAFEP ha CAPEPS d'ur menneg "brezhoneg" goude tremen 30% eus an arnodennoù e brezhoneg war programm ar c'h/CAPESoù-se.

1.2. Evit ma vo digoret arnodennoù ar Breded hag ar vachelouriezh d'ar brezhoneg, pa ne vije nemet an arnodenn Istor-Geografiezh evit kregin.

1.3. Evit ma vo degemeret ur wir hentenn divyezhek en eil derez, skoloù ha liseoù, da lavaret eo gant un hanter eus an danvezioù, d'an nebeutañ, kelennet e brezhoneg.

2. WAR DACHENN AR VICHER :

2.1. Skoazell ar stummañ.

Derc'hel a raio UGB da harpañ, dre yalc'hadoù-studi, strivoù ar skolaerien, ar gelennerien, an danvez skolaerien ha kelennerien evit en em stummañ war ar brezhoneg : 30 yalc'had-studi a 600 lur a vo kinniget e 1996 d'ar re a gemero perzh e stajoù ur sizhunvezh diwar o c'houst hag o amzer vak. Ledanaet e vo ar yalc'had da skoazellerezh ar skolioù-mamm ha da animatourien ar c'hreizennoù-dizolein.

Klasket e vo kavout un emglev e KSDS a-benn krouin ur yalc'had evit studieren divyezhek an IUFM, an UCO hag ar CFP na vijent ket yalc'had c'hoazh, hag evit stajidi dic'hoar Diwan.)

2.2. Aesaat ha pinvidikaat an eskemmoù pedagogel.

Embannet e vo ur gelaouenn pedagogel, "KELENN" hec'h anv, un niverenn ar bloaz d'an nebeutañ, a vo kavet enni :

- Pennadoù preder war ar c'helenn (pedagogiezh)
- Fichenoù kelenn eus ar skol-vamm betek ar vachelouriezh (didaktik)
- Keleier war ar c'helenn er broioù all (minorelezhioù dreistholl)
- Levrennadurezh o tennañ d'ar c'helenn yezhoù, d'ar c'helenn divyezhek...

3. KREÑVAAT UGB.

3.1. Kreñvaetao bet ar C'huzul-merañ (15 den e lec'h 12) :

- E karg eus raktres skolaer kerne-Izel hag eus an darempredoù gant ar sindikajoù emañ Josette GWEGEN (29) hiviziken.
- E karg eus ar c'hentañ derez : Pascale LEGENDRE (35) ha Sylvie TOUPIN (29)
- E karg eus an eil derez : Yann-Glaod MORVAN (35), Christian FAGON (29), Mark KERRAIN (35) ha Serj RICHARD (22).
- E karg eus an darempredoù etrevroedel (liammet gant François LOUIS, 56) hag eus ar Skolioù-Meur (liammet gant Herve AR BIHAN, 35) emañ Steven MOAL (22/29).
- Karget eo Alan HINAULT (22), penneizourour da genurzhiañ komision an arc'hantiñ.
- E-karg eus an embann :
 - Kannadig : Anna AR BEG (35)
 - Kelenn : Anna AR BEG, Korin AR MERO (29), ha Sylvain BOTREL (22), gant sikour Herve AR BIHAN.
- E-karg eus an Deskadurezh katolik : Korin AR MERO.
- E-karg eus Bro Naoned : Roland AR MOGN (44)
- Burev Broadel : Jean-Do ROBIN, 22 (prezidant), Tugdual KALVEZ, 56 (eil prezidant), Yann-Glaod MORVAN (Sekretour), Anna AR BEG (eil sekretour), Alan HINAULT (penneizourour)

3.2. Tuta izili :

War gresk emañ niver izili UGB. Hogen strivoù a chom c'hoah d'ober.

- Nevesaet e vo ar follenn emezelañ a vloaz da vloaz
- Strivoù a vo d'ober a-benn tuta muioch e-touez skolaerien Diwan hag an Deskadurezh katolik.
- Da heul an disemglev a zo savet etre UGB hag IPLB-Ar Falz ar Morbihan (Camille OLLIVIER), diwar ar skrid savet re brim gant UGB e miz du 1994 e vo klasket mont e darempred gante evit reiñ displegadennou dezhe war an afer-se hag ober e seurt n'en em gavfe ket skolaerien divyezhek Bro Wened troc'het eus ar stourm hollek ha dilezet fas d'ur velestradurezh dismegañsus en o c'heñver.

3.3. Stankaat hon darempredoù diavaes.

- E Breizh :

O vezañ maz eo Unvaniezh ar Gelennerien digor d'an holl re a gelenn brezhoneg e forzh peseurt skol e vije ez eo ivez ul liamm etre an holl gevredigezhioù o tifenn ar brezhoneg e skolioù Breizh.

Stardet eo bet hon darempredoù gant DIWAN, DIHUN, APEEB ha DAZONT e-doug ar mizioù tremenet da geñver ar stourmoù he devoa bet pep kevredigezh da ren.

Ouzhpenn un dra vat ez eo kement-mañ : ur ret eo, ma fell deomp derc'hel penn da velestradurezh an Deskadurezh-Stad pennfollet gant araokadennoù ar brezhoneg er skol :

Ereet eo Diwan gant ar gevrad he deus ranket sinañ gant ar Stad hag en arvar e chom choazh pa ne vije nemet evit derc'hel en e sav ar pezh a zo bet savet ganti.

Asantiñ a ra an Deskadurezh katolik digeriñ klasoù divyezhek diwar bouez stourm Dihun, met gwall vrummynek eo ar pezh a vez graet eus divyezhek e skolioù 'zo.

Daoust d'an 3 c'hlas nevez digoret e Penn-ar-Bed, ez eo splann e klask an deskadurezh-Stad mirout ouzh ar c'helenn divyezhek a vont war raok, er c'hentañ derez abalamour d'an diouer a genstrivadeg a-raozh, hag en eil derez dre strishaat an danvezioù kelennet e brezhoneg.

Biskoazh n'eo bet ken nec'het tud ar Rektorelezh hag ar Ministrerezh pa welont ac'hanomp o vom dezhe a unvouezh daoust dezhe klask planañ disparti etrezomp ingal.

N'eo ket tri , na daou stourm a zo da vezañ renet, met unan nemetken, holl asambles, evit ur wir gelenn brezhonek.

Asambles eta e rankomp kas ar stourm war-raok

O vezañ m'emañ ar gelennerien hag ar skolaerien brezhoneg kelennerien e-touez ar re all, n'hallomp ket tremen hep stankaat hon darempredoù gant ar sindikajoù ha pa vijent sindikajoù gall, a-benn displegañ gwelloc'h hor stourm dezhe, klak emglevioù gante ha kenskoazell etrezomp.

E diavaezh Breizh

O vezañ m'emañ ar pobloù minorelaet all eus ar Stad c'hall o ren ur stourm heñvel eus hon hini, dreistholl e-keñver an tuta-mistri, ez eo ret kenurzhiañ hor goulennoù gant o re; kelaouiñ anezhe war hon stourm a vo d'ober ingal (SOE, APLEC, LEHRER...) a-benn sevel ur c'henurzhierzh etrezomp a-raok fin ar bloavezh-skol-mañ.

Mennadoù bet votet gant ar c'hendalc'h :

- Skoazell da damallidi prosez degemer an Euskariz e Breizh. (a-unvouezh)
- Galv da Ouel Broadel Breizh, d'an 10 a viz even (d'ar muiañ niver)

Rentañ-kont an oberiantiz er bloavezh 1994-1995

Ur prantad diaes evit ar c'helenn brezhoneg an hini eo bet ar prantad 1994-95 rak seul vui e kresk interest ar familhoù hag ar skolidi evit hor yezh, seul vui e klask melestradurezh an Deskadurezh-stad mirout ouzh he c'helenn da vont war-raok ha disteraat e dalvoudegezh evitañ da embann divezh n'eus bet graet biskoazh kement evit kelenn ar yezhoù minorelaet...

Kement a skolioù 'zo bet lakaet deomp er bloaz-mañ, war gement tachenn hag e pep lec'h , hag hon eus ranket difretañ a bep tu evit klask, d'an nebeutañ derc'hel an traoù en o sav.

Peseurt araokadennoù a zo bet er bloaz-mañ ?

- Kelc'hliher Bayrou d'ar 4 a viz ebrl : daoust pegen dister ha gwidreüs zoken e c'hell ar skrid-se bezañ, ez eo arabat ankouaat e oa bet ret deomp pouezañ kalz evit ma vije embannet, 13 vloaz goude kelc'hliher Savary, un destenn oc'h anavezout ar c'helenn divyezhek ez ofisiel. Sed a zo graet hizviken .

Evit afer-se n'omp ket chomet hep mont e darempred gant ar ministrerezh war-eeun evit boulc'hañ an hent d'ar pezh a oamp o c'hortoz en tu all da se :

- Ur c'helenn e brezhoneg o vont en tu all d'un hanter-amzer er c'hlasoù divyezhek.
- Ur c'helenn e brezhoneg o vont en tu all da 2 zavez e kevrennoù divyezhek er skoloù
- Ur c'helenn divyezhek el liseoù betek ar vachelouriezh hag er vachelouriezh.

- Goude kalz a lizhiri, a bennadoù hag a emvodoù er Rektorelezh hag er Ministrerezh, ez eus bet roet deomp da c'houzout hor goulennoù war an amodennoù (Breded ha Bak) hag ar c'henstrivadegoù (CAPES HA CERPE)

- Bodet eo bet erfin Komision Akademek ar brezhoneg d'an 20 a viz here e Roazon : roet hon eus da c'houzout hor goulennoù war an amodennoù (Breded ha Bak) hag ar c'henstrivadegoù (CAPES HA CERPE)

- Kentelioù brezhoneg a zo er bloaz-mañ e Skol-Veur Naoned evit ar c'hentañ gwech, goude un hir a stourm a berzh UGB al Liger Atlantel hag a berzh hor c'heneil Roland AR MOGN.

-Degemeret eo bet ar brezhoneg er BTS e Akademiezh Naoned (BTS touristelezh, 1994)

MONT EN DRO UGB.

Kreñvaet eo bet framm ha mont en-dro UGB er bloaz-mañ :

- Ur C'huzul-Merañ 12 den a oa bet dilennet er vodadeg-veur diwezhañ. Bodet eo bet meur a wech abaoe, an darn vrasañ eus e izili o kemer perzh en emvodoù.

Aeset eo bet e labour diabarzh hag e darempredoù diavaes goude prenañ 1 bellskriverez evit pep departamant, war bouez Bro Naoned a oa pourvezet en a-raok.

- Da wellaat e chom c'hoazh koulskoude mont en-dro ar C'huzul-Merañ :
- Evit kenurzhiañ ar stourm en eil derez.
- Evit heuliañ an darempredoù diavaes, dreistholl gant ar pobloù all.

- Savet ez eus bet ur gomision-arc'hantiñ, enni teñzorour pep departamant, hag a zo bet bodet div wech evit sevel rentañ-kont ar budjed ha sevel ar budjed da zont.

- Embannet ez eus bet 4 niverenn eus hor c'hannadig o reiñ kelou ingal d'an izili.

- Embannet ez eus bet un niverenn ispisial eus ar c'hannadig, gouestlet d'ar bedagogiezh o talvezout da daol-
esae evit hor gelaouenn bedagogel da zont er bloaz-mañ.

- Moulet ez eus bet goloioù lizher siell UGB wame ha follemoù-emezelañ nevez.

- Strivoù zo bet a-fed tuta e touez skolaerien an deskadurezh katolik (Corinne AR MERO) ha re Ziwan (sylvie
TOUPIN).

- Kresket eo bet ar skodenn da 120 lur (150 lur evit ar skodenn-skoazell)

Ezhomm a vije kreñvaat ar c'hevradoù-departamant ; war bouez hini Penn-ar-Bed, n'ez eont
ket gwall en-dro, hag er Morbihan n'ez a ket en-dro tamm ebet ken

AN DAREMPREDOÙ DIAVAES :

Bet omp, lies gwech e darempred gant renerien an Deskadurezh-Stad :

- Er Ministrerezh gant an Aotrou JUTANT, eil rener Kabinet ar ministr, d'an 12 a viz gouere 1995.
- Er Rektorelezh, gant an Ao LOSTIS ha ar sekretour meur, an Ao NOBILAIS.
- Gant an Ao. ROUX, Enseller Meur Penn ar Bed, da heul e enklask e miz c'hwevrer, hag evit kinnig raktres
Skolaj Kerne-Izel e miz gouere.
- Skrivet hon eus d'an Ao. MIGAYROU, Enseller Meur III-ha-Gwilun, evit difenn skol divyezhek Roazon

Kreñvaet eo bet hon darempredoù :

- Gant DIWAN : dre c'hervel da manifestadeg ar 25 a viz meurzh e Kemper pa oa bet
lakaet Diwan en arvar gant an adsav lezennel.
- Gant DIWAN hag APEEB-Divezh
 - dre genlabourat evit ur briziadeg voutin er c'helenn divyezhek.
 - dre gensevel raktres skolaj brezhoneg Kerne-Izel.
 - dre an englev war stourm ar C'hapes brezhoneg
(asambles gant DIHUN ha DAZONT)
 - dre c'hervel da manifestadegoù Roazon ha Kemper d'an 20 a viz here.
- Gant DIWAN ha DIHUN, o kenlabourat e KSDS.
Gant ar sindikajoù kelennerien, SGEN-CFDT ha FSU dreistholl, dre gelaouiñ anezhe
ingal.
- Gant Kuzul Sevenadurel Breizh, dre gemer perzh en e guzul-merañ ha strewiñ drezañ
hon teuliad "Urgence absolue" e miz here tremenet.
- Gant Kevredigezhioù ar minorelezhioù all : SOE en Okiania hag APLEC e Katalunia

- Degaset hon eus skoazell d'ar Vretoned bet tamallet dezho bezañ degemeret repuidi
euskarat.

- Klemmet hon eus ouzh Rener DDE ar Morbihan goude e ziviz dispartiañ panelloù
brezhonek ar c'herioù diouzh ar re c'hallek d'o lakaat pelloc'h.

- Galvet hon eus da chom hep paeañ an tos-tele da heul "Galv ar Mil".

SKOAZELL D'AR STUMMAÑ

- 21 yalc'had-studi a 600 lur a zo bet roet ar bloaz-mañ da gelennerien pe danvez-kelennerien
o devoa kemeret perzh e stajoù ur sizhunvezh war o c'houst.

- Kemeret hon eus perzh e 2 zevezh-stummadur aozet gant DDEC-29 evit danvez skolaerien
divyezhek.

- Nevesaet eo bet burev KSDS (Kreizenn Stummañ an Danvez-skolaerien) : DIHUN a zo
deuet da gemer plas Skolig al Louarn. Dilennet eo bet J.D. ROBIN da brezidant e plas J.M.
BRANELLEG, Yannig BARON da Sekretour hag Andreu LAVANANT da deñzorour. E 1996
e vo klasket krouiñ ur yalc'had studi evit danvez-skolaerien Diwan hag ar Stad, stajidi dic'hopr
Diwan ha studieren vrezhoneg an UCO.

KENTAÑ-DEREZ.

- E Roazon omp bet o tifenn ar post divyezhek lakaet en arvar dre ziouer a skolaere(ez) :
lizhiri d'an IA ha d'ar Ministrerezh ; Manifestadegoù dirak an IA hag ar Rektorelezh.

- E Gwened ez eus bet kaset lizhiri d'an Aotrou-Maer evit ma vo roet ur sal d'ar c'hlas
divyezhek bet krouet er bloaz-mañ ...

- Savet hon eus ur raktres evit ma vo krouet ur genstrivadeg a-ratozh evit ar gelennerien-
skolioù divyezhek ha kaset anezhañ da renerien an IUFM, d'ar Rektorelezh, d'ar Ministrerezh,
da dilennidi 'zo, d'ar sindikajoù ha da Guzul Sevenadurel Breizh.

EIL DEREZ :

- Savet omp a-enep diviz ar Rektorelezh a zo bet skarzhet 5 kelenner brezhoneg ganti evit
añval Kapesidi nevez en o flas.

- Harpet hon eus stourm liseidi Roazon o tifenn an eurvezhoù brezhoneg en o liseoù.

- Kenstourmet hon eus gant APEEB an Oriant evit ma kendalc'he ar c'helenn divyezhek e
lise Jean Mace Lann-er Stêr.

- Bet omp e darempred gant ar Rektorelezh hag ar Ministrerezh evit ma vo degemeret ar
brezhoneg e arnodenn Istor-Geo ar vachelouriezh. (lizhiri hag emgavioù)

- Deuet omp a benn da lakaat ar Rector da embann sifroù ar c'helenn brezhoneg en eil derez
publik : diskouez a ra ar sifroù-se ar c'holl a zo bet etre 1992 ha 1995 : 5 skol eil derez, 50
eurvezh (da lavaret eo ouzhpenn 2,5 bost) a zo bet kollet evit un digresk 37 skoliad !

E Akademiezh Versailles ez eo 12 eurvezh a zo bet lemet er bloaz-mañ ouzhpenn ar 5
eurvezh kollet c'hoazh warlene. Ne chom nemet 5 eurvezh gant ar gelenner e Akademiezh
Paris.

SKOLIOÙ MEUR :

- Stourmet hon eus evit kentelioù brezhoneg e Skol Veur Naoned.

- Harpet hon eus raktres Kevrenn Geltiek Roazon 2 evit ur vestroniezh, en Oriant, a-ratozh
evit ar c'helenn divyezhek en eil derez.

- En IUFM e vez enrollet hiviziken an holl studieren bet degemeret da vrezhonegerien gant
ar gomision a-ratozh, goude bezañ tremenet ar "QCM" galleg-jedonezh, kuit a zibab diwar o
zeuliadoù.

*N'omp ket deut a-benn da dapout a bep tu, pell a-se siwazh, ha diskalonekaet e c'hellfemp
bezañ ma ne selffemp nemet ouzh an diaezamantoù pe ouzh an hir a hent a chom c'hoazh
d'ober a-benn ma c'hello kement bugel e Breizh deskiñ yezh ar Vro hag e yezh ar Vro.*

Ur sell all avat a c'hellomp teurel ouzh an traoù, rak abegoù mat 'zo da derc'hel gant hor stourm ha da gaout fiziañs ennañ :

Arabat eo deomp bezañ hegreidik betek soñjal he dije ar Stad c'hall laosket an traoù da vont
war o lañs hep skeiñ kreñvoc'h ha splannoc'h un devezh bennaket : keit ha ma kave dezho e oa
hor yezh o vont da get tamm ha tamm nes skeiñ muioc'h outi, o deus asantet plegañ gwech ha
gwech all d'hor goulennoù, kement ha reiñ da grediñ d'ar Vretoned ha dreistholl d'ar broioù all
e veze doujet dezhi. Ur froudenn berrbadus, tra ken, e oa d'o meno, ar pezh a c'houlennemp.

Ne oant, tamm ebet, o c'hortoz al lañs nevez bet kemeret gant ar c'helenn brezhoneg dre an
dorojoù strizh o doa asantet digeriñ dezhañ, an tu dehou e 1978 (Karta sevenadurel Breizh) hag
an tu kleiz d'e dro e 1982 (Kelañ-hizher Savary) :

tost da 3000 bugel a zo er skolioù brezhoneg er bloaz-mañ (Diwan, publik ha katolik) pa ne oa nemet un degad anezhe 18 vloaz 'zo !
Ur c'hresk tost da 19% e-keñver ar bloaz paseet tra ma tigrsek o niver er c'helenn unyezhek.

Ne oant ket o c'hortoz, nebeutoc'h c'hoazh, ar c'hemm bras a zo bet hag o vont war-raok e spered hor c'henvroidi e-keñver o yezh.

Ha dleet e oa deomp soñjal he dije ar Stad gellet gouzañv ur seurt emdroadur ?
Setu eo arabat deomp bezañ na souezhet, na nebeutoc'h c'hoazh, diskalonekaet gant an taolioù omp krog da bakañ... rak kregiñ ne ra ken.

Er c'hontrol e tiskouez kement-se emaoamp war an hent mat. Diskouez a ra ivez emaoamp war-nes lakaat ur pezh moger da gouezhañ.

Ar Jakobined an hini eo a zo spontet hag abalamour da se e teuont da vezañ tagusoc'h. Diskalonekaat ac'hanomp e klaskont ober dres p'hon eus abegoù mat da gaout kalon.

"Un dra vat, ket ur walleur, ez eo bezañ taget gant an Enebour" a embanne gwechall unan hag a ouie mat diouzh ar stourm.

Ur voger all eta a vo lakaet prestik da gouezhañ en he foull. Met kalon a rankomp kaout ingal rak ne vo ket hennezh an hini ziwezhañ, pell a-se : ur stourm ez eo dazont ar brezhoneg hag ur stourm e vo da viken : koulz eo deomp er gouzout diouzhtu kuit a hunvreal en ur peurdreç'h na vo biken anezhañ.

DERC'HEL DA VONT WAR-RAOK A RAFOMP A DRA SUR GANT MA TIWALLFOMP OUZH AN DISKALONEGEZH HAG OUZH AN DISPARTI A VEZ HADET ETREZOMP GANT AR RE A NAC'H DAZONT HOR YEZH

BEVET AR BREZHONEG. BEVET BREIZH.

votet a-unvouezh.



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56000 Gwened

Kemennadenn / communiqué

11.11.95

MOTION ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS ANNUEL
DE L'UNION DES ENSEIGNANTS DE BRETON
Réuni le 11 novembre 1995 à ROSTRENN (22)

Le Congrès de l'Union des Enseignants de Breton

- assure de sa solidarité sans réserve les 38 Bretons appelés à comparaître, à partir du 13 novembre 1995 devant la 14^{ème} section du tribunal correctionnel de Paris pour avoir donné (ou être supposés avoir donné) l'asile à des réfugiés politiques basques.

- affirme sa conviction que nos compatriotes ont agi en conscience, conformément aux traditions d'hospitalité du Peuple breton et au principe d'asile politique inscrit dans le droit français.

(Ce droit d'asile était d'ailleurs reconnu aux Basques par le gouvernement français jusqu'en 1984, Gaston Deferre, Ministre de l'intérieur bien au fait des méthodes de la "jeune démocratie espagnole" les reconnaissant comme des résistants.)

- Dénonce la campagne de criminalisation menée par les gouvernements français depuis la rafle de 1986 à l'encontre des réfugiés basques et depuis 1992 à l'encontre des Bretons qui ont perpétué le droit d'asile, ainsi qu'à l'encontre du mouvement associatif et culturel breton

- Dénonce les procédés contraires aux droits de l'homme (humiliations, menaces, chantages...) utilisés par les policiers de la 6^{ème} section de la Police Judiciaire sous le contrôle du juge Laurence le Vert décorée pour ses bons services en présence de dirigeants de la Guardia Civil et de responsables politiques espagnols aujourd'hui inculpés pour avoir commandité les attentats du GAL (27 morts et 24 blessés) contre les réfugiés basques sur le territoire de l'État français.

- Exige la relaxe pure et simple des Bretons, des Basques et des Français poursuivis pour leur attachement au Droit d'asile et au Droit des Peuples à l'autodétermination, garantis par les textes internationaux.

Ils ont tenu leur assemblée générale au collège Edouard-Herriot Les enseignants en langue bretonne ont des revendications

O.F. 14/11/95

L'Union des enseignants de breton a tenu son assemblée générale, samedi 11, au collège Edouard-Herriot à Rostrenen. Le recrutement d'enseignants bilingues et l'épreuve d'histoire et géographie en breton au baccalauréat pour les sections bilingues sont les revendications majeures actuelles.

L'union des enseignants de breton (Unvaniezh ar Golemmerien brezhoneg) souligne le problème du recrutement spécifique d'enseignants bilingues pour les établissements primaires et secondaires : « Nous demandons qu'un concours externe de recrutement des professeurs des écoles, il y ait un quota annuel de postes bilingues réservé. Car les besoins ne sont pas satisfaits », précise Jean-Dominique Robin, le président. « Ce recrutement est actuellement laissé au hasard d'un concours généraliste. » En collège et lycée, l'Union des enseignants de breton, demande que l'actuel CAPES bivalent soit

remplacé par un CAPES monovalent de breton pour l'enseignement de la langue. Le congrès demande encore des enseignants qualifiés, il y a eu cette année, trois refus d'ouverture de classes en Morbihan.

Repères
Formation des jeunes enseignants. — Un effort sera poursuivi pour la formation et le perfectionnement, à l'intention des jeunes enseignants, au travers de stages organisés dans le cadre associatif. 21 bourses d'études ont été accordées en 1994-95.
Pédagogie. — Un numéro spécifique de liaison entièrement



Le congrès de l'Union des enseignants de breton s'est tenu à Rostrenen.

consacré à la pédagogie vient d'être publié. C'est le prototype d'une revue annuelle « Kelen » (instruire) dont le premier numéro sortira en 1996. Ce sera un outil d'échanges pédagogiques.
Echanges avec les minorités. — Un membre du conseil d'administration est chargé de développer les relations avec les autres minorités linguistiques (basque, catalane, occitane, alsacienne)

pour faire avancer les revendications.
Deux motions. — La motion pour soutenir les Bretons accusés d'avoir hébergé des réfugiés politiques basques a été adoptée à l'unanimité. L'appel à organiser une fête nationale du peuple breton, manquant d'informations suffisantes de ses initiateurs mais a été adopté à la majorité des présents.

L'enseignement du breton, contre vents et marées

J'ai appris par la presse les difficultés que traverse actuellement l'école « Diwan » de Lannuhan, et j'ai lu, l'ancien maire du Trégor pensait que les écoles « Diwan » n'avaient plus de raison d'être depuis qu'il existait des écoles bilingues dans le « public ». Enseignant moi-même le breton dans l'« Education nationale », je crois utile de rappeler quelques faits connus de tous ceux qui sont sur le terrain, mais peut-être ignorés de vos lecteurs.

Il y avait eu pas eu de filière bilingue dans le « public », pas plus que dans les écoles privées confessionnelles, si « Diwan » n'avait pas existé, et il y a fort à parier qu'elle ne survivrait pas longtemps, si « Diwan » ne vivait pas.

Il y a place en Bretagne pour plusieurs filières bretonnes, avec des approches légèrement différentes si même si peut exister une émulation entre les écoles, aucune ne souhaite la disparition des autres.

Nous devons être rassurés. Parce que la demande d'enseignement du breton est sans cesse croissante, mais forte est de reconnaître que les avancées sont souvent freinées, bloquées ou annulées par l'opposition de certains collègues du ministère et de l'administration, qui s'agitent du « bre » de « Diwan » ou même du « public ». En voici un ou deux exemples :

Les élèves de terminale de la filière « bilingue » ne savent toujours pas s'ils seront autorisés à passer l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat en breton, alors que cette mesure leur a été enseignée en breton depuis le début de leur scolarité.

Les élèves de troisième, autorisés eux à passer l'épreuve correspondante du bivalent en breton, ne savent toujours pas si le sujet sera rédigé en breton, alors que la promesse en avait été faite par le ministère.

De nombreuses classes demandées par les parents ne sont pas ouvertes, ou bien la filière est interrompue, comme à Lannester par exemple. L'administration ne prend pas les mesures nécessaires pour former suffisamment d'instituteurs. Quand un nouveau professeur a été nommé au concours, elle lui a fait remplacer un autre, qui n'enseignait donc plus le breton, plutôt que de créer un nouveau poste. Et la liste des obstacles pourrait ainsi continuer sur des pages et des pages.

Mais ceux qui sont attachés au breton en ont vu d'autres, et ils ne se laisseront ni séduire ni décourager, c'est l'opinion.

Breizh hir d'ar brezhoneg
Pk Le Dantec

Le Tregor 30/11/95

Tuta kelennerien :

Kuzul Sevenadurel Breizh a-du gant kinnigoù UGB

D'ar sadorn vintin 3 a viz Kerzu e voe dalc'het e ti Skol ar Emsav e Roazon Bodadeg Veur Kuzul Sevenadurel Breizh.

Un tamnig ouzhpenn an hanter eus ar c'hevredigezhioù pedet a oa deuet.

Goude rentañ-kont an obererezh hag an arc'hant eus bet kaoz eus meur a dra :

- **radio** : dipitet ar re bet kemeret perzh ganto en emvod etre Radio-France hag ar C'huzul Sevenadurel. Ar "plan breton pour la radio" bet kinniget gant an Ao. Farkas, e penn ar radioioù-bro e Radio-France, ne zegas netra nemet kas an holl abadennoù brezhonek da noz, ha c'hoazh e c'houlenn arc'hant digant ar C'huzul Rannvro evit se.

- **"Arselva ar brezhoneg"** : ur mennozh mat hervez ul lodenn vat eus politikerien ar rannvro, met douetais zo ganto e vefe kavet arc'hant evit un hevelep "arselva" er mareoù-mañ.

- **Kendiviz an Oriant** : "Ar yezhoù minorellet er skolioù-meur en Europa" : Berzh en deus graet, gant prezegennoù ha divizoù a dalvoudegezh, ha gant ur budjed kempouezh ouzhpenn. Arc'hant a ranker kavout evit gallet embann an dielloù avat.

- **Svet emgav etre rannvroioù** : en Ustaritze (Euskadi an Hauternoz) e oa bet dalc'het e miz Mezheven 1995. E Breizh an hini e vo ar 6vet emgav.

Un tamnig a-raok ar fin, ha berr warnomp, e oa bet gallet displegañ memestra stourm pennañ UGB evit 1996 war an tuta en deskadurezh. Drc ma oa azc dileuridi eus APEEB - Div Yezh, Diwan hag USB-Dazont eo bet laketaet splann dirak an holl e oa bet kavet un englev ar bloaz-mañ etre ar c'hevredigezhioù-se, evit ti-zhout :

- ur genstrivadeg distag evit ar skolaerien divyezhek, enni an hanter eus ar poentoù evit ar brezhoneg.
- ur C'HAPES hollvezhonek war patrom hini ar C'horseg
- CAPESoù divyezhek evit an holl danvezioù, war ur patrom heñvel ouzhan hini a zo ganto bremañ, met gant unan eus o amprevenoù dre skrid hag unan eus o amprevenoù dre gomz e brezhoneg. (Skol-Veur Roazon II a ginnig kroññ ur yestroniezh ispisial evit stummañ e brezhoneg studieren an danvezioù all)
- ur gont postoù distag hep bloaz evit kement kenstrivadeg ha diouzh an ezhommoù.

Votet zo bet a-du hag a-unvouezh gant ar mennad-se.

Stefan Moal

Paris, le 7 NOV. 1995

Direction des écoles

Sous-direction des enseignements

Bureau des programmes
et des contenus d'enseignement (DE C1)

Affaire suivie par JM. HASSAN
☎ : 49.55.17.48

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle sur la situation de l'enseignement bilingue français-breton.

Le Ministre est particulièrement attaché au développement de l'enseignement des langues et cultures régionales. En effet, le Nouveau Contrat pour l'école mentionne que "partout où il peut être organisé, l'enseignement des langues régionales représente un enrichissement culturel et linguistique".

L'enseignement des langues régionales en Bretagne est relativement privilégié. Effectivement, du dernier recensement effectué à ce sujet, il ressort que 313 maîtres ont dispensé un enseignement d'initiation au breton à 7737 élèves dans 178 écoles. Parallèlement un enseignement plus approfondi a été assuré dans 36 sections "bilingues". En outre, l'enseignement du breton, tant pour l'initiation que pour le bilinguisme, est dispensé dès l'école maternelle.

Je vous informe de plus que deux nouveaux postes d'enseignants de breton ont été créés à cette rentrée dans le département du MORBIHAN.

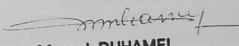
Dans le cadre de la déconcentration, l'ouverture des classes bilingues relève de la compétence des inspecteurs d'académie, directeurs des classes bilingues relève de la compétence des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale. Ceux-ci en apprécient l'opportunité en fonction des demandes des familles, mais aussi des moyens dont ils disposent, dans le cadre des priorités qui leur incombent.

Monsieur le Président de
l'Union des enseignants de breton
21, rue des Tribunaux
56000 - VANNES

Il existe actuellement un poste d'instituteur-maitre-formateur (IMF) - option langues régionales assurant un encadrement pédagogique dans l'académie de RENNES. On a recensé en outre pour 1994-1995, huit instituteurs - animateurs pour le breton.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur des Ecoles,


Marcel DUHAMEL



- 14 -

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn, 21 Straed an Iser-Barn 56 000 Gwenech

le 03 décembre 1995

Jean-Dominique ROBIN
Président de L'Union des Enseignants de Breton
Ti Bras, 22300 LOUANEG
Tél /fax : 96.48.01.54

à Monsieur Marcel DUHAMEL
Directeur des Écoles
Ministère de l'Éducation Nationale

Affaire suivie par J.M. Hassan

Monseigneur le Directeur des Écoles,

Nous avons bien reçu votre courrier du 7 novembre dans lequel vous dressez un tableau de la situation "relativement privilégiée de l'enseignement des langues régionales en Bretagne".

C'est très relativement aussi que nous apprécions la situation privilégiée que vous évoquez et dont il semble qu'on ne vous ait pas fait une description des plus exactes :

- Il n'y a en effet pas 36 "sections bilingues" breton-français, mais 18 filières primaires (3 dans les Côtes d'Armor, 7 dans le Finistère, 7 dans le Morbihan, 1 en Ile-et-Vilaine et aucune en Loire-Atlantique), 7 d'entre elles connaissent actuellement un prolongement dans le secondaire, d'ailleurs réduit à une peau de chagrin au collège Émile Zola de Rennes.

Ces 18 filières primaires concernent 39,5 postes budgétaires (+ 2 postes d'ITR dans les Côtes d'Armor) répartis sur 20 sites totalisant 898 élèves, soit un taux d'encadrement académique moyen de 22,73.

- Les Départements du Finistère (212 élèves), du Morbihan (287 élèves) et de l'Ile-et-Vilaine (92 élèves) ne disposent d'aucun poste d'ITR bilingue permettant le remplacement des enseignants de ces classes.

- Les maîtres-animateurs ne sont pas 8 mais 6, soit 3 dans le Finistère, 2 dans le Morbihan et 1 dans les Côtes d'Armor, 2 d'entre-eux font d'ailleurs fonction de V/FAIEN sans que pour autant ce statut leur soit reconnu.

- Quant au seul poste budgétaire de MFAIEN-option langue et culture bretonnes, et non DIMF puisqu'occupé par un PE, il n'a pas de vocation académique puisqu'affecté à l'Inspection Académique des Côtes d'Armor. Quant à son titulaire (qui est aussi l'auteur de ce courrier), il est actuellement placé dans l'impossibilité d'assumer pleinement sa mission en raison d'une dotation kilométrique ridicule (670 km pour 4 mois...).

Il ne nous semble pas, au vu d'un tel tableau, qu'on puisse évoquer ici de quelconques privilèges...

Par ailleurs, si 2 nouveaux postes d'enseignants de breton ont été créés à la rentrée dernière dans le Morbihan, il convient de préciser qu'un 1,5 poste seulement a été affecté à l'enseignement bilingue, le demi poste restant ayant été affecté à l'initiation en dépit de la demande d'enseignement bilingue exprimée à Vannes. De plus, ce sont 3 demandes d'ouverture motivées par des effectifs conséquents (Ploerdut, Landevant et Queven) qui ont été refusées dans ce Département... faute d'enseignants qualifiés.

Inversement, à Rennes, le service d'initiation a fait l'objet d'une ponction d'un demi-poste en faveur de l'enseignement bilingue pour les mêmes raisons.

Ce déficit en maîtres qualifiés est aujourd'hui l'obstacle principal à la continuité et au développement de l'enseignement bilingue en Bretagne.

Pour autant, nous ne saurions admettre que les autorités académiques (rectorat et inspections) se réfugient derrière ce constat pour empêcher la mise en application des mesures contenues dans la circulaire d'avril 1995.

- 15 -

À la prochaine rentrée, nous chiffrons à 15 les besoins en nouveaux enseignants bilingues alors que nous ne pouvons actuellement comptabiliser que 8 candidats éventuels (dont 5 issus de la formation spécifique à l'UUFM).

L'insuffisance de candidats qualifiés à cette formation en première année d'UUFM (8 candidats retenus pour 20 places à la rentrée 1994) s'explique par la prise en compte insignifiante de leur spécialisation et du surcroît de travail qu'elle implique, ainsi que des besoins du terrain, dans les épreuves du CERPE (1 seul coefficient sur 14, depuis que le breton peut figurer au titre des épreuves optionnelles obligatoires de langue à l'admission...)

Pour cette raison, nous demandons la création dès la session 1997 du CERPE :
- d'un quota de postes "enseignement bilingue français-langue régionale" établi annuellement sur la base des besoins recensés par les Inspections Académiques concernées.
- d'une épreuve écrite de langue régionale à l'admissibilité, partageant avec le français la moitié du coefficient qui lui est actuellement affecté (soit 2 points pour chacune des 2 langues d'enseignement dans les filières bilingues).

De telles mesures permettront :

- l'exercice effectif d'un droit à l'enseignement en langue régionale qui n'est aujourd'hui que théorique puisque dépendant d'un recrutement spécifique laissé au hasard des résultats d'un concours généraliste.

- de faire correspondre l'offre en enseignement à une demande mesurée et planifiée.

- de respecter le cursus et l'investissement personnel des étudiants et, par conséquent, de motiver leurs candidatures.

- d'assurer un enseignement bilingue de qualité

- parce que prenant en compte dans le recrutement des enseignants la parité des 2 langues qui le caractérise,
- parce qu'il permettra d'éviter le recours systématique à la nomination, sans formation préalable, d'étudiants recrutés sur la liste complémentaire.

Elles ne sauraient, en aucun cas être :

- Une remise en cause du principe d'égalité des chances des candidats, lorsque la disparité de niveau entre les Académies fait qu'un étudiant bilingue recalé à Rennes serait reçu à Créteil... ou il devra postuler à un difficile exeat.

- Un passe-droit pour d'éventuels candidats peu scrupuleux, en raison du niveau d'exigence en breton et parce qu'une telle candidature devra être assortie d'un engagement d'occuper un poste bilingue pour une durée minimale.

- Une remise en cause de la validité du concours sur l'ensemble du territoire de l'Etat français, les compétences des candidats en maths et français ayant été validées.

Cette revendication figure au titre 1 des préoccupations affirmées par notre Congrès du 11 novembre : formation et recrutement des enseignants bilingues.

Nous en avions d'ailleurs déjà fait part à M. JUTANT lors de notre rencontre de juillet 1994.

Depuis cette date, nous n'avons reçu aucune proposition, ni du Ministère, ni du rectorat de Rennes.

Faute d'une avancée de la part du Ministère sur ce point, nous avons le regret de vous annoncer le déclenchement d'une campagne d'actions en Bretagne dès le mois de janvier prochain. Le désengagement des actuels enseignants bilingues, lors des opérations de mouvement du personnel, déjà envisagé, pourrait en faire partie et mettrait à nu, face aux parents, aux élus et à l'opinion publique bretonne et internationale, l'hypocrisie de la situation actuelle.

En attendant de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

J.D. ROBIN

Copies à :

- M. J.M. JUTANT, Directeur-Adjoint du Ministre de l'E.N.
- M. SALLES-LOUSTAU, IGEN.

IMPLIJ AR BREZHONEG EN ISTOR HA DOUARONIEZH ER VACHELOURIEZH

Emañ Ministr ar Deskadurezh o paoez reiñ ur respont evit ar pezh a sell ouzh implij ar brezhoneg en Istor ha Douaroniezh er Vachelouriezh.

(NOTIENN : N'eo ket sklaer-tre ar faks a embannomp war ar follenn da heul. Embann a reomp anezhañ memestra dre ma'z eo ar baperenn ofisiel. Aesoc'h da lenn eo ar pennad embannet en Ouest-France).

**Six élèves de la section bilingue sont concernés
Pas d'histoire-géo en breton au bac**

Le ministère de l'Éducation Nationale vient de faire savoir qu'il ne permettra pas aux six élèves de la filière bilingue qui sont cette année en terminale au lycée Félix-Le-Dantec de composer l'épreuve d'histoire-géographie en breton lors de la prochaine session du baccalauréat. Leur professeur Pierre Salaun dénonce ce qu'il estime être une aberration. Ces élèves avaient connu les mêmes difficultés en troisième lors du passage du brevet des collèges.

Six élèves de la section bilingue Français-Breton composent la première promotion à arriver cette année au baccalauréat. Ce

sont ces mêmes élèves qui ont ouvert cette section. Depuis la sixième, leurs cours d'histoire-géographie sont ainsi assurés en breton. Leur professeur Pierre Salaun a été averti vendredi matin que le ministère de l'Éducation Nationale n'autorise pas ces élèves à composer en breton au bac pour l'épreuve d'histoire-géographie, stipulant que « la préservation du caractère national de cet examen nécessite que sa réglementation s'applique à tous les élèves des lycées sans distinction et ne peut admettre des particularismes locaux ».

Pour Pierre Salaun « Il s'agit d'une aberration, j'ai envoyé un courrier au ministère en juin pour obtenir des précisions quant à cet enseignement. J'ai démarré l'année scolaire en septembre sans réponse, avec ordre du rectorat

d'assurer mon enseignement ». Le ministère a donc attendu décembre pour envoyer une réponse, qui plus est négative. « On ne comprend plus rien car cette filière n'a pas été ouverte de manière pirate. Elle est officielle et acceptée par les inspecteurs ».

Lorsqu'ils étaient en troisième, ces six élèves aujourd'hui en terminale avaient déjà connu des difficultés lors de l'épreuve d'histoire-géographie du BEPC, qu'ils avaient bien entendu composée en breton. « Seules leurs cartes géographiques avaient été corrigées ». Pourtant, les travaux en breton avaient été autorisés lors du BEPC de l'année suivante. « Cela ne me rassure pas du tout sur la conception parisienne de la spécificité régionale », conclut Pierre Salaun. « Qu'est-ce qui sera décidé pour les élèves qui suivent ? ».

CF. 09.12.95

RECTORAT DE RENNES

L'Allemand au bac, oui ; le Breton, non

La première promotion de la filière bilingue Français-Breton arrive en terminale au lycée Félix Le Dantec. Ces élèves suivent les cours d'histoire-géographie en breton depuis la sixième. Depuis de nombreuses années, nous nous battons pour que nos enfants rédigent l'épreuve d'histoire-géo des examens dans la langue enseignée.

redaction doit se faire en Français. A notre grand étonnement, nous venons d'apprendre que des filières bilingues existent dans plusieurs lycées d'académies françaises, dont une filière Franco-Allemande dans l'académie de Rennes. Les élèves de cette filière, dont le principe est similaire à celui de la filière Française-Breton (histoire-géographie en Allemand) ont rédigé leur épreuve d'histoire-géographie au baccalauréat en 1995.

pour que les bilingues Français-Allemands bénéficient d'une correction par des professeurs qui ont une double compétence en histoire-géo et en Allemand et donner des directives pour que les copies des bilingues Français-Breton ne soient corrigées qu'en fonction des éléments compréhensibles en Français (comme ce fut le cas pour le brevet). Peut-on espérer simplement équer pour nos enfants ?

Cette année nous demandons qu'il y ait une épreuve d'histoire-géo du baccalauréat en breton. Le ministère nous a répondu qu'il ne nous a pas répondu, que les examens sont une épreuve nationale dont la

rectorat de Rennes nous a répondu que les examens sont une épreuve nationale dont la

rectorat de Rennes nous a répondu que les examens sont une épreuve nationale dont la

ACADEMIE DE RENNES

Saint-Erieux, le 7 décembre 1995

INSPECTION ACADEMIQUE
DES
COTES-D'ARMOR

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale



Monsieur SALAUN
Professeur certifié de Breton

S/C de Monsieur le Principal
Collège Charles de Goffic
LANNION

Titulaire DIVISION
DAGE 2
CB/UB N° 983

Objet : composition en breton dans le cadre de l'épreuve d'histoire et géographie à la prochaine session du baccalauréat

Ref. : réponse ministérielle de la Direction des Lycées et Collèges - Bureau D1C A3

COLLEGE DE LANNION
- 7 DEC. 1995
Arrivée n° 1693
Départ n°

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le ministère a répondu négativement à ma requête demandant la possibilité pour certains élèves de composer en breton dans le cadre de l'épreuve d'histoire-géographie de la prochaine session du baccalauréat.

En effet, la préservation du caractère national de cet examen nécessite que la réglementation s'applique à tous les élèves des lycées sans distinction et ne peut admettre des particularismes locaux.

Je vous rappelle, toutefois, que le breton peut être choisi en qualité de langue régionale dans le cadre de la langue vivante II ou III obligatoire ou facultative.

A. QUINTRIC

Madame, Monsieur,

Vu la situation dans laquelle se trouvent nos langues minorisées dans l'Education Nationale, nous pensons que votre contribution sur ce sujet peut être intéressante.

Les langues minorisées de l'Etat Français n'ont pas encore de statut officiel dans leur aire linguistique. De ce fait, il nous semble que les droits des élèves utilisant ces langues minorisées dans les divers examens ne leur sont pas reconnus.

A notre avis, l'Administration Française n'est pas du tout cohérente dans ce domaine. D'un côté elle permet l'enseignement dans les langues minorisées (collège et lycée sous contrat d'association) et de l'autre, elle accorde, seulement depuis 1994, la possibilité de "...composer en français ou en langue régionale lors de l'épreuve d'histoire-géographie du diplôme national du brevet." (B.O.E.N. N°16 16-4-95. Circulaire sur l'enseignement des langues et cultures régionales).

Voici les demandes que nous, qui sommes sensibles à ce problème, souhaitons faire avec ceux qui veulent obtenir une normalisation des langues minorisées dans tous les examens :

- nous demandons que tous les sujets d'examens soient aussi écrits en langues minorisées ;
- en conséquence nous demandons que les copies rédigées en langues minorisées soient corrigées ;
- nous demandons que tous les examens oraux soient aussi organisés dans les langues minorisées ;
- nous demandons que les langues minorisées fassent l'objet d'une évaluation au même titre que le français ;
- nous demandons pour les lauréats ayant composé en langue minorisée d'inscrire sur les diplômes la mention "Diplôme bilingue" ;
- par ailleurs nous demandons pour tous les élèves la possibilité de choisir une langue minorisée comme langue vivante 1 au collège, au lycée et au baccalauréat.

Nous avons besoin de votre avis sur ces diverses demandes, avant le 15 novembre. Ensuite, après avoir reçu les avis de tous, nous verrons les démarches à entreprendre ensemble.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez croire Madame, Monsieur à l'expression de nos sentiments respectueux.

LE PRÉSIDENT :
Pette ETCHECOPAR

N.B. : Veuillez transmettre ce document à toute personne ou association intéressée par ce problème.

NAONED

UN DISTRO-SKOL EVEL AR RE ALL (PE DOST), GANT ROLAND MOGN

A - Un distro-skol evel ar re all

1- E Lise LA HERDRIE e Goueled-Goulen :

Goulennet e oa bet na vefe ket mui kentelioù Brezhoneg ken. Kroget e oa bet warlene...

Pa erruis aze e voe lavaret kement-se din, 4 eurvezh am boa d'ober aze, ha, war-lerc'h un diviz spontus (da skouer : « On n'a jamais parlé Breton aux environs de la Herdrrie » - « Madame, pour justifier de cette façon le cours d'Allemand, il vous faudra remonter au moins 50 ans en arrière ».) Ken em eus gounezet, ouzhpenn an euriou, ar gwir da gaout ur voest e sal ar gelennerien, pezh n'em boa ket bet warlene. Kentelioù da greisteiz ha da noz.

2- E Skolaj CACAULT e Klison :

Digor e voe ar c'hentelioù sevenadur da 2 glas e 5vet ha 3 e 6vet. Stourm ar gelennerien Lizhiri a-enep d'ar Brezhoneg. Ret e voe d'ar skolidi dibab etre « skoazell evit an deverioù ha « brezhoneg ». N'em eus nemet pennoù-klas ar bloaz-mañ.

3- E Skolaj NOE LAMBERT e Naoned :

Lezet e oa bet ar Brezhoneg a-gostez. 8 skoliad enskrivet e LV3 e 4vet. Goude kempenn un tamm implij-amzer evit ar Brezhoneg, ne c'hellas nemet 4 anezho dont d'ar c'hentelioù. E 5vet hag e 6vet, Brezhoneg digor da 2 glas hepken.

4- E Lise LA COLINIÈRE e Naoned :

Kentelioù da greisteiz ha da noz. War an 2 eurvezh evit an deraouidi ne c'hell dont an holl nemet 2 wech un hanter-our bep sizhun. Mankout a ra unan ur wechad ha daou ar wechad all.

B - (pe dost)

E Skol-Veur al Lizhiri en Naoned e oa kentelioù da vezañ krouet. E penn kentañ miz Gwengolo ne oa ket mui deus outo ken : 2 studier hepken enskrivet. Bet on bet er Skol-Veur (goulennet em eus kaout penn-devezhioù dic'hopr evit-se) ur sizhun-pad bep mintin.

- Dilun : ne vo ket tu krouiñ kentelioù ofisiel. Ne vo ket anvet ur c'helenner.

- Dimeurzh : ur skritell e sal an enskrivadurioù « ne vo ket tu d'en em enskrivañ evit ar Brezhoneg ar bloaz-mañ ». Taol pellgomz da rener ar Yezhoù. Diviz Kuzul-Meur Skol-Veur Naoned ne c'hell bezañ kement-se ken. Ne oa ket bet a emvod. 5 munut goude e oa bet dispeget ar skritelloù.

- Dimeurzh her : klevout a ran e vo tu d'ar studierien kemmañ o enskrivadurioù antronoz. Goulenn ouzher rener ar Yezhoù. Ne vo taolad ebet evit ar Brezhoneg, dre ma ne oa ket bet anvet a gelenner.

- Diriaou vintin : dalc'het em eus koulskoude un daoliad evit ar Brezhoneg : 17 studier enskrivet.
- Diriaou d'enderv : mont da sal an enskrivadurioù gant ar 17 anv. Krouet e vo kentelioù Brezhoneg. Degemeret e vo an enskrivadurioù all (ma vo) evit ar Brezhoneg LV2 e Yezh hag e Lizhiri Arnevez.
- Digwener : derc'hel e trepas bras ar Skol-Veur un daoliad hag ul lugan bras da zisplegañ d'ar studieren penaos em enskrivañ e Brezhoneg.
- Dilun : mont da welout rener ar Yezhoù : emgav ha diviz da vat dimerc'her.
- Dimerc'her : krouet e vo ar c'hentelioù. Me a raio anezho.
- Diriau : implij-amzer, saliou, sekretourva evit ar Brezhoneg.
- Gwener 17.10 : kentel gentañ.



DISTRO SKOL 95

Gwall-zizingal eo bet distro Skol Diwan Naoned. Kresket-splann e voe niver ar vugale avat : diwar 88 bugel enskrivet e oa 85 anezho er skol da zeiz an distro (ne oant nemet 66 e 1994) ar meurzh 5 a viz gwengolo 1995. Ret eo liammañ ar c'hresk bras-se ouz digoradur un adskol e karter Procé. Evit digeriñ ar skol nevez-se hor boa bet asant ti-ker An Naoned (burev ar maer zoken) met siwazh, ar promesaou n'int ket bet dalc'het; pezh en deus rediet ac'hanomp da zigeriñ ar adskol e skol ar *Jonelière*. Abalamour da-se eo bet diaesoc'h evit an holl an distro-skol er bloaz-mañ. Ouzhipenn-se hag en abeg d'an diouer a vistri-skol o komz brezhoneg, eo bet anvet gwall-ziwazhat ar 5vet mestri-skol gant *Diwan Breizh*; pezh en deus kaset muioch a labour d'ar re all. Trugarekaat a ran amañ, ar vistri-skol evit al labour dispar o deus graet betek-hen en un doare ken aketus ha ken sirius. Emichañs e talcho a-benn ar fin ar maer e promesaou hag e chello neuze an eil skol bezañ stallet da vat.

Ingaladur ar c'hlasoù :

- 16 bugel e CE2, CM1, CM2 gant Anne Pouzeratte
- 14 bugel e CP, CE1 gant Laorans Motrot
- 23 bugel er gevrenn vras hag etre skol-vamm gant Agnès Corven
- 18 bugel er gevrenn vihan skol-vamm gant Laurence Le Berre
- 14 bugel skol-vamm (adskol Procé) gant Joël Legrand

Evel a wellt, e voe bet kemmet kalzig ar skipailh pedagokek : 3 skolaer nevez a zo deuet, 2 a zo aet kuit. Gwion a zo bet anvet e Bannaleg (Skol Diwan) ha Maryline e Brech (Skol Publik Diwezech). Nebeut a gemm evit an implijidi all : o niver a zo bet war gresk un tamm en abeg d'an niver brasoc'h a vugale.

Evit ar pezh a sell ouz *Diwan* dre vras, ar c'hresk a zo eus 174 bugel (12% e kenver 1994 : 1217 e 1994 - 1391 e 1995). Ur skolaj a zo bet krouet e *Plesidy* (Aodoù an Arvor) gant 18 bugel. A hend all, 3 skol-vamm a zo bet digoret : 2 adskol, unan e *Brest*, unan en *Naoned* hag ur skol nevez e *Plabennec*. Lez-vamm *Kemper* a zle reiñ hec'h aotre evit an digoradurioù-se; an disentez a vo roet d'ar 27 a viz du 1995. Ur gudenn all a zo c'hoazh ha n'eo ket unan vihan pell achanañ : ar postoù kelennerien dindan kontrad. Emglev an nevez amzer etre ar *Stad* ha *Diwan* a ragevezhie e vefe tilled 18 kelenner, 2 hepken a zo bet degemeret d'ar genstrivadeg. Er memes mare, e *Bro Euskadi*, atav hervez an hevellep emglev, 13 kelenner a zo bet degemeret evit 13 post. Iskis neketa ? Abalamour da-se e tleomp stardañ hon arc'hantrolli ha kontañ warnoc'h holl a sikour *Diwan* en un doare ken feal.

Ra vezit trugarekaet evit ho strivoù. Spi hon eus e chellout kenderc'hel ganto e-pad pell amzer c'hoazh.

Prezidant ar SKOL DIWAN NAONED,
Raymond GELEOC

ROAZHON

BREZHONEG E LISEOU ROAZHON, GANT MARK KERRAIN

Setu penaos emañ kont gant kelenn ar brezhoneg e liseoù-stad Roazhon e miz Here 1995. Kaset e vez ar skol en-dro gant :

- ur post diazezet e Lise Bréquigny, evit kelenn 5 eurvez eno, 12 e Zola, ha 2 e skolaj Jean Moulin;
- un 1/2 bost evit Joliot-Curie hag Ile de France, ha marteze (!) Chateaubriant.
- euriou ouzhpenn e lise Jean Macé.

N'eus ket keit-se c'hoazh e vez skol ivez e liseoù La Poterie hag Anne de Bretagne. Hag e lise nevez Saozon-Roazhon, evel en holl liseoù nevez an departamant, n'eus ket kaoz da gelenn brezhoneg.

A. Ar post nemetañ.

1. Al lise Zola moarvat eo an hini nemetañ e Breizh o kinnig kement a eurvezhoù brezhoneg (11) hep post ebet ennañ. Ennañ ez eus :

- un hentad anvet "divyezhek" (!), penn diwezhañ ar c'helen divyezhek kroget er skol-vamm (pa ya en-dro, rak er mare-mañ n'a ket en-dro!), kendalc'het er c'hentañ derez, ha goude er skolaj Zola, ma vez kelennet 3 eurvezh vrezhoneg ar sihun gant 2 eurvezh douaroniezh hag istor e brezhoneg ouzhpenn; el lise avat eo treutaet kalz an hentad divyezhek-se, pa n'eus nemet brezhoneg ken, ha c'hoazh!
- ur rann trede yezh (LV3), digoret e Roazhon e 1993 a-benn ar fin, 10 vloaz goude ma oa bet krouet en-ofisiel gant kerc'hizher Savary!
- Ur strollad deraouidi vras, e kentañ pe diwezhañ klas.

En holl amañ 7 strollad, evit ar wech kentañ. An niver a oa reizh tizhout, hag a zlefe bezañ stabil hiviziken. Met evit an eurvezhoù omp pell diouzh ar stad reizhia stabil. E strolladoù zo e kelenner 1 eurvezh ar sizhun, e lod all 2. En hini ebet ne gelenner an 3 eurvezh.

STROLLADOÙ	NIVER AR SKOLIDI	NIVER EURVEZHOÙ	EURVEZHOÙ A VANK
1. 2vet divyezhek	10	2	1
2. 1añ divyezhek	3	1	2
3. Diwezhañ divyezhek	5	1	2
4. 2vet LV3	6	2	1
5. 1añ LV3	4	2	1
6. Diwezhañ LV3	2	1	2
7. Deraouidi vras	10	2	1
(1añ)	(4)		
(Diwezhañ)	(6)		
Total	40	11	10

Ret eo notenniñ

- e oa 3 eurvezh er strolladoù 1 ha 2 en 2 vloaz diwezhañ, hag er strollad 4 ivez warlene;
- ne oa ket bet roet da 2 skoliad eus ar strollad 2 er bloaz-mañ an 3 eurvezh kelenn en o live a zleent kaout, pa vank dezho 2 eur e bloaz-mañ ivez, eo ur c'holl a 5 eurvezh en ur ober 2 vloaz o deus graet!
- N'eus bet er strollad 6 er bloaz-mañ, evel er strollad 3 warlene, nemet 1 eurvezh e-pad 3 bloaz;
- e oa 2 skoliad er strollad 7 warlene; gant adkempennadur ar skolioù e kaver digresk amañ.

Ret eo degas da soñj emañ ar Rectoriezh o c'houlnenn, abaoe 2 vloaz, ne vije kelennet nemet 9 eurvezh e Zola. 9 eurvezh evit 7 strollad! En desped dezhi e kelenner 11 er bloaz-mañ. 1 a vije ezhommi! Da lavarout eo ur post leun da vihanañ, ma vez doujet d'ar c'helenner ha d'ar skolidi un devezh bennak.

2. E lise Bréquigny, e-lec'h ma 'z eo diazezet ar post ne vez kelennet nemet 3 eurvezh ... evit 4 strollad! Mankout a ra 7 eurvezh.

B) An 1/2 bost eo pezh a chom eus ar post "provisoire" a oa bet lamet warlene, ha daskoret, goude manifestadegoù liseidi, er stumm spazhet-mañ, evit ar post. Lavaromp hepken ez eus bet anvet ur c'helenner entitell, a zo paet amzer leun evit un hanter labour. Goulenn jedoniezh: pet eurvezh a c'hallfe kelenn er skolioù o deus diouer evit gounit e c'hopr?

CH) An euriou ouzhpenn e lise Jean Macé, graet gant ar c'helenner italianeg a zo ovont war e leve. Ur c'helenner italianeg nevez a vo anvet. Kelenner brezhoneg ebet avat.

L'école décidée à faire revenir la municipalité sur sa convention Diwan fait sa garderie à la mairie

O.F. 7/11/95

Lundi, en fin d'après-midi, pendant une grosse demi-heure, le hall de la mairie a été transformé en garderie par l'école Diwan. La même action sera reconduite toute la semaine si enseignants et parents n'obtiennent pas de la municipalité qu'elle modifie la position adoptée lundi dernier en conseil municipal.



Une douzaine des 25 enfants qui fréquentent la garderie de l'école Diwan ont joué dans le hall de la mairie. « Nous reviendrons toute la semaine s'il le faut et nous envisageons d'autres actions. »

Concrètement, la nouvelle convention votée par le conseil municipal se traduit pour l'école Diwan par une réduction considérable de l'aide de la ville. « De 150 000 F, on passe à 20 000 F », explique Jocelyne Ravet, directrice. On ne peut pas accepter ça. On veut montrer au maire qu'on n'est pas du tout d'accord avec sa manière de faire. En soulignant l'importance de sa position, Alain Gouriou est en charge des affaires scolaires au Conseil général. Ce qu'il fait à Diwan dans sa ville n'est pas du tout pédagogique.

Lundi, à partir de 16 h 30, Brieuc, Damien, Trémereu, Yvanon, Morvan et les autres (une douzaine au total) ont joué avec des échecs ou aux cubes sous la banderole réclamant une garderie. Pendant qu'enseignants et parents expliquaient les raisons de la manifestation, « Jusqu'à la veille des vacances de Toussaint, la garderie et le service de cantine était assurés par Annick, agent municipal. Depuis ce matin, elle a été mutée ailleurs. A huit mois de sa retraite. »

« Pas la lune » Selon Jocelyne Ravet, l'absence d'Annick en ce lundi matin a été durement ressentie par les enfants. « Dans le cadre du cours d'instruction civique, on a expliqué la situation aux plus grands. Ils l'ont perçue comme une injustice. Lors de la petite fête organisée samedi, tout le monde a sorti les mouchoirs. » Sans oublier de mettre au point des actions de riposte. « On comprend d'autant moins qu'on voulait juste finir l'année. On ne demande pas la lune et Alain Gouriou nous avait promis des mesures transitoires. Pour nous permettre de nous retourner. Et puis, on nous coupe tout d'un coup. »

La manifestation de lundi et celles des jours à venir se veulent hautement symboliques. « On veut marquer notre mécontentement. On nous assimile à une école confessionnelle alors que Diwan est une école gratuite et laïque. L'Education nationale le reconnaît implicitement puisqu'elle accepte que les enseignants soient formés dans les instituts de formation des maîtres (IUFM). »

Le cas de Lannion est jugé à ce point préoccupant que les quatre écoles Diwan du département (Lannion, Paimpol, Saint-Brieuc et Guingamp) se réuniront jeudi à Guingamp pour décider de la

conduite à tenir. « Actuellement, tout le monde a les yeux sur nous. La décision du conseil pourrait faire jurisprudence. » Lundi, enseignants et parents n'avaient pas demandé d'audience au maire. « Tout le monde sait qu'on est là, mais on n'a vu personne. Absent de la mairie, Alain Gouriou n'a pu donner son point de vue. Diwan se souvient qu'il a promis d'explorer toutes les pistes (notamment dans le cadre de la communauté de communes) pour que l'école de Loguivy vive. » Et Diwan met la pression.

Nouvelle convention et restrictions à Diwan

Une nouvelle convention a été présentée par l'adjoint aux affaires scolaires, Patrice Kervanon, avec l'école Diwan installée à Loguivy. Elle entérine la signature entre Diwan et l'Etat d'un contrat d'association, comme les écoles privées et qui devrait lui permettre de faire rémunérer par l'Etat ses enseignants.

nion sur la cinquantaine que compte l'école.

Jean-Jacques Monnier rappelle la position quasi unanime prise en mai 1994 par le conseil, s'engageant à continuer d'aider Diwan au fur et à mesure que l'aide de l'Etat s'y substituera. Il informe que Diwan ne sera rémunéré pour ses enseignants que sur des bases inférieures à leur coût réel. (14 400 F de moins sur un an) ; que l'Asem, payée par la ville, sera supprimée. Il demande qu'on maintienne l'aide antérieure, estimant que les textes le permettent.

Adjoint spécial de Loguivy Daniel Georges va un peu dans la même sens, estimant que l'école garde de la vie au bourg de Loguivy et que Diwan assure un service public. Il reconnaît que la loi oblige à la convention proposée mais s'abstiendra. D'où la conclusion rapide de Marc de Saint-Jean :

Ce que refuse d'admettre le maire qui fait état des textes réglementaires et de nombreuses rencontres avec les autorités administratives sur le dossier. « On est au pied du mur et ce n'est pas de gaieté de cœur. Je vous demande de voter la convention. Ensuite, on pourra discuter. »

Yves Nédélec rappelle que tous les maires successifs ont soutenu Diwan et qu'il continuera à le faire mais se range de l'avis d'Alain Gouriou pour se mettre en conformité avec la loi. Patrice Kervanon suggère que la communauté de communes dont sont originaires de nombreux enfants s'intéresse au dossier. Françoise Renaudin demande qu'on fasse tout pour que Diwan soit maintenue et Jean-Yves Callac qu'on sursait à la décision. La convention est adoptée. MM. Callac et Monnier votent contre ; MM. Georges et

Mais de ce fait, l'aide de la Ville doit se conformer aux règles appliquées pour les autres établissements privés pour les dépenses de fonctionnement. Sont inclus : l'entretien des locaux, les frais de chauffage, eau... l'entretien et remplacement du mobilier, les imprimés, la rémunération des agents de service et les fournitures scolaires. S'y ajoute un coût forfaitaire moyen par élève qui est de 1 282 F pour ceux de la maternelle et de 2 305 F pour ceux du primaire. Mais ne sont pris en compte que les deux tiers de l'aide

DIWAN RENTREE SCOLAIRE 95/96

Rentrée 09/1995 selon les inscriptions au 04/09/95 (version définitive)

1) Primaire

Implantation Géographique	MATERNELLE				PRIMAIRE				mat total (a)	prim total (b)	total (a)+(b)	Total 9/94	
	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	C.P.	C.E.1	C.E.2	C.M.1					C.M.2
Guingamp	4	3	4	15	3	6	3	9	4	26	25	51	51
Lannion	2	7	7	1	7	4	3	6	9	17	29	46	47
Paimpol	1	3	6	6	0	6	0	2	3	16	11	27	30
Saint-Brieuc	3	6	12	10	8	12	14	12	7	31	53	84	79
COTES D'ARMOR	10	19	29	32	16	28	20	28	23	90	118	208	207
Bannalec	3	6	7	6	6	5	5	5	5	22	26	48	40
Plabennec	4	1	4	4	0	0	0	0	0	13	0	13	0
Brest	11	19	12	15	16	13	8	11	7	57	55	112	101
Brest annexe	3	10	0	0	0	0	0	0	0	13	0	13	0
Carhaix	1	2	1	4	3	5	1	6	2	8	17	25	26
Communa	5	6	6	4	2	4	4	5	2	21	17	38	34
Crozon	4	5	3	6	2	2	3	5	1	18	13	31	29
Landerneau	8	12	6	6	3	8	6	1	2	32	20	52	46
Lesneven	12	8	16	13	14	11	10	9	10	49	54	103	96
Moriaux	5	10	7	2	4	0	3	2	2	24	11	35	26
Ploudalmézeau	0	7	9	7	6	4	10	4	7	23	31	54	50
Quimper	9	11	16	11	10	11	7	8	3	47	39	86	78
Quimperle	6	8	4	5	6	6	4	2	1	23	19	42	35
Saint-Pol-de-Léon	1	4	6	4	2	7	3	1	5	15	18	33	33
Tregunc	1	11	4	8	4	5	3	3	3	24	18	42	40
FINISTERE	73	120	101	95	78	81	67	62	50	389	338	727	634
Nantes	9	9	13	10	8	6	6	3	7	41	30	71	66
Nantes annexe	3	8	1	2	0	0	0	0	0	14	0	14	0
Saint-Nazaire	2	4	3	2	3	3	0	2	0	11	8	19	19
LOIRE ATLANTIQUE	14	21	17	14	11	9	6	5	7	66	38	104	85
Rennes	2	11	9	4	5	4	1	3	3	26	16	42	37
ILLE ET VILAINE	2	11	9	4	5	4	1	3	3	26	16	42	37
Baud	0	4	3	4	2	2	2	2	0	11	8	19	26
Lorient	5	10	15	15	13	4	6	4	1	45	28	73	66
Vannes	2	4	13	3	2	2	0	0	0	22	4	26	26
MORBIHAN	7	18	31	22	17	8	8	6	1	78	40	118	118
BRETAGNE	106	189	187	167	129	130	102	105	84	649	550	1199	1076

2) Secondaire

	6ème	5ème	4ème	3ème	total	date
FINISTERE						
Le Relecq Kerhuon	44	45	27	25	141	9/94
	44	32	45	23	144	9/95
COTES D'ARMOR						
Plésidy	7	9	0	0	16	9/95

3) Lycée Diwan Relecq Kerhuon

	2de	1ère	Term.	Total	date
	18	0	0	18	9/94
	19	12	0	31	9/95

4) Effectifs

Bretagne	Primaire	1199	1076
	Secondaire	191	159
	Total	1390	1235

AN DESKADUREZH KATOLIK

CHOMLEC'HIOU

DIHUN-MORBIHAN

Yannig Baron 97 46 43 51 Pell / faks 97 40 70 92 **PREZIDANT**
72 stradaed Texier Lahoulle 56000 GWENED

Eric Houze 97 52 23 94
Chemin du Pouldu 56340 KARNAG

René Guilheneuf 97 40 86 61
2 allée Jean Gabin 56000 GWENED

Alain Breteau 97 23 80 67 **EIL PREZIDANT**
Le Collety 56630 LANGONED

Madalen Morio 97 46 04 15
17 allée des Tamaris 56000 GWENED

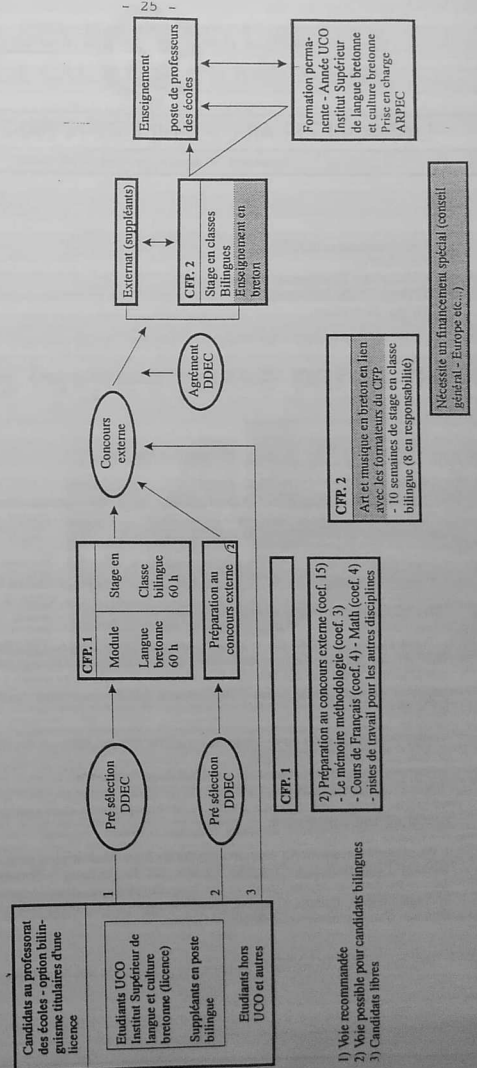
DIHUN BREIZH

Chantale Le Borgne 98 25 79 88
4 rue de Lesneven 29249 GWISENI **SEKRETOUREZ**

Christine Grimonprez 98 83 05 14
34 route de Lannilis 29260 AR FOLGOAD **TENZOROUREZ**

DIRECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

RECrutEMENT DES MAITRES BILINGUES BRETON-FRANCAIS EN E.C. 56
ENTREE AU CFP DE TITULAIRES D'UNE LICENCE





- 26 -

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, strada an Tier-Barn, 56000 Gwened

le 18 Octobre 1995

Jean-Dominique ROBIN
Président de
L'Union des Enseignants de Breton
Ti Bras, 22300 LOUANEG
Tél / fax : 96.48.01.54

à

Monsieur Pierre LOSTIS
Recteur de l'Académie
de Rennes / Roazon

Monsieur le Recteur,

Nous accusons réception de votre invitation à la première réunion de la Commission Académique de Langue et Culture Bretonne, le vendredi 20 Octobre 1995 et vous remercions d'avoir retenu la participation de notre Union.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer (N° de fax ci-dessus) la liste des membres de cette commission, ainsi que l'avait fait, en son temps, le Recteur MAISL pour le "Conseil Consultatif de la Langue Bretonne".

Nous avons, en effet, été surpris d'apprendre par M. BARON (Président de l'Association DIHUN des parents d'élèves des écoles catholiques pour l'enseignement du breton) que son association n'avait pas été conviée à la réunion de cette commission ; ceci d'autant plus que la présence de représentants des DDEC et des APEL nous a été confirmée ce jour par Mme HENAFF.

DIHUN est en effet le représentant qualifié (et reconnu par les DDEC elles-mêmes) des parents d'élèves de l'enseignement catholique en matière d'enseignement du breton. Sa présence à cette commission nous semblait donc "naturelle".

Nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de réparer cet oubli afin qu'aucun malentendu ne vienne porter ombrage aux objectifs de transparence et de concertation ouverte qui sont ceux d'une telle commission.

Nous vous serions enfin reconnaissants de bien vouloir nous communiquer, afin de mieux mesurer l'importance des moyens affectés par le Rectorat à l'enseignement du breton, les données concernant l'enseignement des langues suivantes dans l'Académie : latin, grec, italien, portugais, russe, chinois et arabe. (établissements secondaires concernés, nombre de postes, d'heures d'enseignement et d'élèves par cours)

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

J.D. ROBIN

A BEP SEURT

- 27 -

KUZUL SEVENADUREL BREIZH CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

7, strada General Guillaudot
35000 RENNES/ROAZHON
☎ 99.87.17.65. Fax 99.87 17 65

Bretagne

OF 6/11/95
Lun

A Lorient, le colloque sur les langues minorisées et l'université

L'avenir des langues passe par la fac

Les langues minorisées à l'université en Europe : une rencontre sur ce thème vient de se dérouler à Lorient. Sans un enseignement supérieur qui les utilise comme outil de savoir, les petites langues auront de plus en plus de mal à se maintenir. Telle est l'idée forte de ce premier colloque.

Lukian Kergoat, Jean-Louis Lalour, Koldo Gorostiaga et Tangi Louarn : échanges entre Bretons et Basques, en marge du colloque.



D'un pays d'Europe à l'autre, la situation des langues minorisées est très variable. Ce constat a déjà été posé de nombreuses fois. Le colloque organisé à Lorient ne voulait pas ressasser les habitudes récriminations contre l'oppression culturelle des langues dominantes. Au début des années 80, nous sommes passés de la revendication vis-à-vis de l'État, à la mise en place par nous-mêmes de structures éducatives, explique Lukian Kergoat (université de Rennes 2). Diwan date de 1977. Commencer par la maternelle implique de continuer. Aujourd'hui, il y a une demande étudiante motivée pour un enseignement supérieur en breton. Même si elle est très minoritaire, elle existe.

La démarche bretonne est calquée sur l'exemple basque. Koldo Gorostiaga (université du Pays Basque) souligne même que « le pourcentage d'étudiants enseignants en langue basque est supérieur à la moyenne des basquophones dans la population ». Autrement dit, le basque regagne du

terrain dans les élites intellectuelles. Au Pays Basque, toutes les matières universitaires bénéficient d'un enseignement en basque. En Irlande, après les disciplines littéraires, le gaélique avance à petits pas dans les sciences. Une licence de gestion financière et informatique a été créée en 1994. « Nous voulons créer une dynamique, en associant la langue à un enseignement de pointe », commente Eamon O Ciosain (université Maigh Nuat de Dublin).

1 % d'enfants scolarisés en breton

En Bretagne, il existe des cours pour la langue bretonne,

mais pas d'enseignements assurés en langue bretonne. Toute la nuance est là. Sur le plan démographique, le basque est la langue d'éducation d'environ 30 % des Basques, le gaélique celle de 5 % des Irlandais et le breton est utilisé pour 1 % des enfants scolarisés en Bretagne. Un sondage de l'inspection d'académie du Finistère établit que 5 % des familles souhaitent un enseignement bilingue, même au détriment d'autres activités éducatives. Cela suffirait-il pour créer un cursus universitaire en breton ? Si ce n'est pas un argument suffisant, ce n'est pas moins une base indispensable.

Les petites langues ont de l'avenir chez leurs locuteurs. Les

grandes structures étatiques se moquent bien de ce qu'il peut advenir du gaélique irlandais ou écossais, du galicien, de l'alsacien ou du breton. Aux bretonnants de se prendre par la main, et de regarder ce qui se fait ailleurs. Le colloque de Lorient a montré que les bonnes idées circulaient vite chez les minoritaires. « Tout le monde copie tout le monde », remarque Koldo. « Les situations sont parfois différentes, mais les problèmes de fond sont très proches. Certaines difficultés qu'on n'a pas résolues l'ont été par d'autres. On échange des recettes... »

Yann LUKAS.

RENCONTRES "LES LANGUES MINORISÉES A L'UNIVERSITÉ" 2,3,4 NOVEMBRE 1995

Après le Colloque des langues minorisées, à Lorient Choqués par le sort du breton

O.F.
7/11/95

Un colloque sur les langues minorisées vient de se tenir à Lorient. Le sort des langues régionales en France a beaucoup choqué les invités étrangers. Ils ont rédigé une motion pour exprimer leur façon de voir.

Le premier colloque sur « les langues minorisées et l'Université en Europe » a attiré à Lorient, du 2 au 4 novembre, de nombreux participants étrangers. Irlandais, Écossais, Gallois, Galiciens, Basques ou Catalans, tous millent pour la défense de leur langue

régionale, face à l'anglais ou à l'espagnol. Mais ils ont eu le sentiment que la pression étatique en France était beaucoup plus forte que chez eux. L'alsacien, le breton, le basque, le corse ou l'occitan n'ont pas de statut officiel. Ces participants étrangers ont rédigé une motion, transmise à l'AFP et aux journaux. Ils déclarent : « Nous sommes choqués par le refus constant de l'Etat français de reconnaître les besoins des langues minorisées, à tous les niveaux de l'enseignement. Nous déplorons que les rares concessions aux langues minorisées de France ne s'acc-

ompagnent pas de mesures d'application ou de moyens financiers. Nous déplorons l'absence de reconnaissance des qualifications des enseignants, capables d'enseigner dans les langues minorisées. » Les signataires demandent aussi que « soit reconnu le droit des citoyens de l'Etat français à une éducation dans leur langue régionale » et que le gouvernement « ratifie la charte européenne des langues régionales ou minoritaires ».

CLASSES BILINGUES : Le bilan en ALSACE

SOE Miz Hea
1995

Primaire : A.B.C.M. est une association alsacienne de parents pour le bilinguisme dès la maternelle. Son travail en faveur des filières bilingues en Alsace n'est sans doute pas étranger aux multiples créations de ces dernières années et à la volonté affichée par le rectorat, après trois ans d'étude, de se lancer dans le développement de ce type de classe.

Au premier janvier 1995, il existe en Alsace 60 classes bilingues, concernant 1200 élèves pour un enseignement de 13 heures en allemand et 13 heures en français. 43 classes sont dans le cadre de l'Education Nationale, 12 classes sont de type "ABCM" (équivalent des calandretas) et 5 classes sont issues de l'enseignement catholique.

Le rectorat se dit prêt à ouvrir 20 sections par an. Mais toute création est assujettie à la demande des parents. En pratique, dans certains cas, comme à Zimmerbach, la majorité des parents ne demande rien, même si ceux-ci sont germanophones. Les parents les plus influents sont francophones et sembleraient plutôt hostile. Dans d'autres cas, une demande claire des parents se heurte aux enseignants et l'administration traîne en longueur. L'association ABCM peut alors intervenir et organiser des classes associatives.

Secondaire : On parle seulement d'un renforcement du nombre des classes européennes (où, théoriquement, une matière comme l'histoire-géographie est enseignée en allemand) et trilingues. Dans ce dernier cas, les enfants étudient deux langues, en plus du français, dès la sixième. Malheureusement, on peut s'attendre à ce que cette troisième langue soit de l'anglais dans 99,9% des cas.

Imagine ce que donnerait en Occitanie un désir officiel de développer la lenga nôstra basé sur la seule demande des parents. Chez nous l'aliénation culturelle est en moyenne beaucoup plus forte qu'en Alsace et l'occitan n'est pas la langue, comme l'allemand, d'une des nations les plus puissantes du monde. On peut donc penser que la très grande majorité des parents ne seront nullement demandeurs.

Christian BENAZET

COMITE INTERNATIONAL PARA LA SALVAGUARDIA DE LA LENGUA BRETONA - 29 - COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA LANGUE BRETONNE

COMITATO INTERNAZIONALE PER LA DIFESA DELLA LINGUA BRETONA INTERNATIONAL COMMITTEE FOR THE DEFENSE OF THE BRETON LANGUAGE

INTERNATIONALER AUSSCHUSS FÜR DIE ERHALTUNG DER BRETONISCHEN SPRACHE

7 Avenue des Tritons, B-1170 Bruxelles (Belgique) Bruxelles, 4 octobre 1995

LES 20 ANS D'UN LOBBY BRETON

Le 4 octobre 1975, une douzaine de personnalités, non bretonnes et représentant 7 nationalités, fondaient à Bruxelles le COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA LANGUE BRETONNE (C.I.S.L.B.). Cette initiative répondait à la "déclaration des mouvements culturels bretons" du 18 juillet précédent, laquelle annonçait pour la rentrée d'octobre une série de grèves et de manifestations visant à obtenir l'enseignement effectif de la langue bretonne, sa reconnaissance par l'Etat français et sa présence dans les médias.

Conscientes que le gouvernement français craignait que sa politique répressive à l'égard du breton ne soit connue à l'étranger, les organisations culturelles avaient en effet émis le vœu que soit créée une association internationale de soutien aux droits linguistiques du peuple breton, destinée à exposer et dénoncer, à l'extérieur, l'attitude des autorités françaises dans ce domaine.

Bénéficiant à la fois du caractère exceptionnel de sa démarche, des relations de haut niveau de ses membres et de la position de Bruxelles en tant que plaque tournante internationale, le groupe fondateur allait rapidement essaimer dans le monde. Ainsi le réseau C.I.S.L.B. s'étend aujourd'hui à 23 pays. Les organisations bretonnes de défense de la langue informent ce lobby en fonction des événements. Une large initiative d'action est laissée à chacune de ses branches. Lettres ouvertes aux Ambassades de France, aux ministres français responsables, voire au Président de la République, toujours répercutées à la presse des pays d'implantation des Comités nationaux, constituent les modes d'interventions les plus usités. Toutefois, des actions plus ciblées ont marqué des points forts dans l'activité du C.I.S.L.B.

Tel a été l'envoi, le 5 mai 1977, à tous les députés et sénateurs français, d'une lettre faisant ressortir le mépris dans lequel le gouvernement français tenait ces deux assemblées, lorsqu'il a refusé une fois de plus la mise à leur ordre du jour d'une proposition de loi dotant d'un statut légal les langues régionales de France.

Au plan diplomatique international, le C.I.S.L.B. s'adressait, le 23 novembre 1978, à tous les ambassadeurs accrédités auprès du Royaume de Belgique. Il dénonçait à cette occasion le double langage de l'Etat français prompt à recommander aux autres pays le respect des droits de leurs minorités linguistiques, mais opposé à la mise en oeuvre des mêmes principes sur son territoire.

Toutefois, l'intégration de la France dans la Communauté Européenne, exemple du respect de l'identité des peuples dans leur diversité, pouvait laisser espérer une ouverture de la classe dirigeante parisienne à ce concept. C'est une telle évolution que le C.I.S.L.B. s'efforça de favoriser en soumettant, le 16 mai 1980, à chaque membre du Parlement européen, et dans sa langue d'origine, un "Mémoire sur le processus d'élimination de la langue bretonne".

En dépit - et en raison - de la raideur des positions gouvernementales françaises, attachées au dogme de l'unicité linguistique de la Nation, le C.I.S.L.B. n'a pas relâché sa pression. Pratiquement chaque année, des lettres ouvertes du C.I.S.L.B. ont rappelé aux plus hauts dirigeants français le tort que portait à l'image internationale de leur pays l'intolérance dont ils continuent à faire preuve dans ce domaine.

Le Président de la République, M. MITTERRAND, responsable à ce sujet des promesses jamais tenues de sa "56ème proposition pour gouverner", de même que son Premier Ministre, M. MAUROU, et son Ministre de l'Education Nationale, M. JOSPIN, ont été tour à tour interpellés. Le 17 mars 1994, le C.I.S.L.B. se tourna vers le Premier Ministre BALLADUR pour dénoncer le refus, significatif, de la France, de ratifier la Charte européenne des langues régionales. Enfin, le 23 septembre dernier, la fondatrice de la branche USA du C.I.S.L.B., Dr Lois KUTER, se voyait décerner la plus haute distinction de Bretagne, le collier de l'Hermine, pour l'oeuvre d'information qu'elle réalise au moyen de son bulletin trimestriel, BRO NEVEZ.

Face à la difficulté de mesurer l'impact de son action, le C.I.S.L.B. ne saurait s'attribuer le mérite des quelques concessions faites à la langue bretonne (financement public des écoles DIWAN, création d'un cursus universitaire en breton), obtenues au prix d'une lutte de chaque jour des militants de sa cause.

Outre l'octroi d'un statut portant pleine reconnaissance de la langue bretonne, il reste à lever les obstacles mis à l'élargissement de l'enseignement et à une utilisation moins restrictive de ce parler dans le domaine public et dans les médias. A cet égard, un sondage réalisé début 1994 révèle que 77% des Français, plus ouverts que leur classe dirigeante parisienne, sont partisans d'un statut en faveur des langues régionales.

Le dogme du français, langue unique et exclusive en France, demeure toutefois la règle au sommet de l'Etat. L'"ingérence" en faveur du breton d'un groupe de pression étranger tel que le C.I.S.L.B. est de nature à hérisser la technocratie au pouvoir à Paris. Néanmoins, l'opinion publique internationale, dont l'affaire des essais nucléaires français dans le Pacifique montre le poids, ne pourra plus être traitée par le mépris. Dans le domaine limité qui est le sien, le Comité International pour la Sauvegarde de la Langue Bretonne trouve dans ce simple fait l'encouragement à poursuivre l'action entreprise il y a 20 ans en faveur du respect des droits culturels du peuple breton.

Monique BLAISE
Secrétaire Générale

Claude STERCK
Président



CISLB
Avenue des Tritons 7
B 1170 Bruxelles

Bruxelles, le 6 octobre 1995
Monsieur Alain JUPPE
Premier Ministre - F 75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour votre information, un communiqué de notre organisation rappelant ses interventions au cours de ses vingt années d'existence, ainsi que les raisons qui l'incitent à poursuivre son action.

Il est évident qu'une politique plus tolérante à l'égard du breton, par exemple aussi libérale que celle menée par le Royaume-Uni pour le gallois, mettrait un terme à notre action. La signature par la France de la Charte Européenne des langues régionales leverait les suspensions dont elle est l'objet dans ce domaine. Ce geste significatif accompli, il resterait à doter les langues régionales de France d'un statut légal et à les réhabiliter par leur large introduction dans les médias régionaux, où elles demeurent réduites à la portion congrue.

Sinon, l'action internationale de la France en faveur des droits des minorités et de la place de la langue française dans le monde manquera de crédibilité tant qu'elle n'appliquera pas chez elle les principes dont elle se fait l'avocat à l'étranger.

En souhaitant que ces idées emportent votre conviction et inspirent votre action, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Monique BLAISE

Secrétaire Générale

M. Blaise

Claude STERCKX

Président

C. Sterckx

Copies à :

- Ministres français concernés
- Comités CISLB, pour diffusion
- Presse
- Organisations internationales

- M. Tugdual K'alvez,
pour information et
diffusion éventuelle.

Kelaoenn	Chomlec'h	☎	Fax
Ouest-France	BP 586 Roazhon	99 29 69 00	99 29 69 17
Ouest-France (Charlie Grall)	Plasen an ti ker 29 Kaerez	98 93 02 62	98 99 11 95
Le Télégramme	Kaerez	98 93 02 78	98 99 16 89
Le Télégramme (Fanch Ollivier)	Montroulez	98 62 11 33	98 63 45 45
Le Trégor (Bernard Rubin)	Lannuon	96 46 67 67	96 46 53 00
Le Télégramme (Tual)	74 Bd du Cleunay Roazhon	99 65 43 27	99 67 29 59
Ouest-France (A Le Mehauté)	Rostren	96 29 04 21	
Le télégramme (Alléno)	Rostren	96 29 03 74	
Ouest-France (JC Perazzi)	24 Bd Duplex 29 Quimper	98 90 93 93	98 90 93 99
France 3	3 sd ar Park 22000 St Brieg	96 33 89 15	96 33 74 53
France- Presse	12 Rue Graveran 29 200 Brest	98 44 58 00	98 43 07 34
FR3 Rennes Chaden ar Vro	9 Bali Janvier Roazhon	99 01 79 79 99 01 78 70	99 01 78 10
Radio Armorique	14 bali Janvier Roazhon	99 67 43 00	99 67 22 08
Radio Fréquence Ille	2 bis plasenn St Melaine Roazhon	99 63 00 63	99 38 58 04
RKB	St Nigouden	96 45 77 23	96 45 76 49
M6	12 straed Vasselot Rennes	97 79 13 93	99 79 30 22
Radio Rennes	3 sd Beaumanoir Roazhon	99 79 23 23	99 79 22 11
TV Rennes	19 sd Quintaine Roazhon	99 30 58 58	99 31 06 50
Skol an Emsav	8 straed Hoche Roazhon	99 38 75 83	99 63 82 28
RBO	sd Falkirk 29000 Kemper	98 55 32 00	98 53 57 54

Pour l'Unité administrative de la BRETAGNE.

Habitants de Bretagne !

Le département de Loire-Atlantique connaît le lourd handicap des découpages administratifs.

La Loire-Atlantique a été séparée du reste de la BRETAGNE par le régime de Vichy en 1941. La région « *Pays de Loire* » a été créée artificiellement en 1972 sans la moindre consultation démocratique !

Depuis, les Bretons ne cessent de réclamer l'unité administrative de la BRETAGNE.

Véritable provocation ! Le conseil régional « *Pays de Loire* » finance un camion de propagande pour nous imposer un découpage contraire à nos intérêts économiques et culturels! Comme partout en Loire-Atlantique, à l'occasion du passage de ce camion publicitaire,

Nous manifestons

dimanche 17 décembre à 14h 00

à Nantes, place Saint-Pierre

(Près de la Cathédrale)

La Loire-Atlantique est et sera toujours bretonne.

Comité pour l'Unité Administrative de la BRETAGNE :
3, rue Harrouys - 44000 NANTES - BRETAGNE

Gouel Broadel Pobl Breizh Fête Nationale du Peuple Breton

La Nation Bretonne existe depuis fort longtemps, mais à l'inverse des autres Nations Celtes (Cf. le « Tournoi des cinq Nations » en rugby, par exemple) n'a aucune reconnaissance même symbolique de la part de l'Etat Parisien.

Son existence est niée par les historiographes officiels du système éducatif et décrit par les hommes politiques français, toutes tendances confondues. Sa langue est systématiquement combattue, a-contrario des déclarations de bonnes volonté affichées par l'Etat Français, dans l'unique intention de limiter les reproches qui lui sont adressés au niveau international à ce sujet. (La France, en tandem avec la Turquie, se distingue en refusant de signer la convention du conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, et refuse également aux côtés de la Grèce de signer la charte européenne des langues minoritaires... Qui se ressemblent s'assemblent !)

Les nations indiennes d'Amérique du nord, pourtant incontestablement opprimées, disposent de beaucoup plus de droits que la peuple Breton, et pour cause, celui-ci n'en a aucun... Le supposé « Pays des droits ». (La France paraît-il !) ne serait donc pas celui des droits des peuples ?

Quoi qu'il en soit, de plus en plus de Bretonnes et Bretons sont conscients de la nécessité d'affirmer leur identité, dans l'intérêt du peuple Breton et du patrimoine culturel de l'humanité. (Le monde sera tout de même plus beau dans la diversité que dans l'uniformité). Comme le rappelait Monsieur François Régis HUTIN, Directeur de publication de « Ouest-France », dans son éditorial du 27 Mars 1995 : « L'unité du genre humain doit s'exprimer à travers la diversité des personnes, de leur langues, ethnies, cultures et religions ou absence de religion ». Pour ce faire, il sera nécessaire aux Bretons de faire sauter certains verrous étatiques et de lutter contre les crispations idéologiques de la France « une et indivisible », cette notion étant très mal comprise par les Français eux-mêmes, qui en sont toujours à confondre la coopération politique avec l'hégémonisme et l'uniformisation...

C'est pourquoi, afin d'affirmer notre identité Bretonne et notre volonté à vivre en femmes et hommes libres dans un peuple libre au sein des nations, nous vous proposons pour faire un premier pas dans cette direction de participer les dix et onze juin à la « Fête Nationale du Peuple Breton ».

Cette fête aura lieu annuellement partout où des bonnes volontés se manifesteront pour la mettre en oeuvre : en Bretagne, en France et partout dans le monde là où se trouvent des Bretons soucieux de défendre les intérêts de leur pays.